LARCB2287

2015-2016

Expertise I

3.0 crédits	45.0 h	1q

Enseignants:	Novis Monique ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Gilles
Thèmes abordés :	1. Recherche d'une définition de l'expert architecte 2. L'expertise privée : -- La mission de conseil technique en matière civile ou pénale -- Les états des lieux locatifs et constructifs -- Les reprises de mitoyenneté -- Les évaluations immobilières -- Les expertises dans le cadre de sinistres (assurances)' -- Les missions de syndic d'immeubles' -- L'aide à la rédaction des actes de bases et du calcul des dix-millièmes pour la constitution de copropriétés.
Acquis d'apprentissage	PREAMBULE Les cours « Pathologie et Thérapie (I et II), Expertise (I et II), Essais et Normalisation (I et II), Droit immobilier, s'adressent aux étudiants intéressés par la recherche scientifique et technique dans l'art de bâtir et qui souhaitent approfondir les aspects juridiques propres à l'art de bâtir. Le but de ces cours n'est pas la formation immédiate de spécialistes : Il s'agit de fournir aux étudiants une base suffisante pour qu'ils soient suffisamment instruits lors de leur stage ou en début de profession, pour entrer de plain-pied dans l'approche de tout ce qui est pathologie du bâtiment et expertise tant à caractère privé que judiciaire. Ces cours forment une famille ; ceux-ci se complètent et sont tous fort utiles pour préparer l'étudiant à la pratique de ces missions dans le cadre de leur futur métier. Ces cours leur donnent une base solide du point de vue technique et ouvrent leur regard juridique, indispensable. LE COURS Ce cours fait suite au cours de Pathologie et thérapie et reprend l'exposé des différents types de cas dans lesquels l'architecte peut être amené à intervenir dans ce qu'on à l'habitude d'appeler une expertise. Les spécificités de ces différents types de procédure et leurs règles sont exposées. Les règles juridiques de base de ces différentes interventions sont également rappelées et sont complétées par le cours de droit immobilier. *La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».*
Faculté ou entité en charge:	LOCI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en architecture/ BXL	ARCB2M	3	-	